

FAITES-VOUS PLAISIR, ÉPARGNEZ!

Trucs et
astuces de
l'épargne et
du crédit



INTRODUCTION

Ce livret vous aidera à mieux cerner les avantages de l'épargne, de manière individuelle ou collective, afin d'éviter au maximum de recourir au crédit. Il contient une série de trucs et astuces pour anticiper les fins de mois difficiles, se prévenir des arnaques, mieux gérer son budget, emprunter sans se faire rouler, bref, pour retrouver un pouvoir de décision sur son argent.

Vous y trouverez également des modèles innovants d'épargne collective tels que les communautés autofinancées ou encore les tontines. Ces modèles d'épargne reposent sur la confiance et la solidarité au sein de groupes de personnes et permettent même à certains d'entre eux de s'autofinancer. Ainsi, l'argent n'est plus seulement une source de profit mais il est aussi un outil de cohésion sociale.

Excellente lecture !

Sommaire

INTRODUCTION	3
ÉPARGNER	5
À quoi ça sert ?	5
Que faire de son épargne ?	6
Impossible ?	7
Quelle formule choisir ?	8
Les bons plans	9
GÉRER	10
Gouverner, c'est prévoir	10
Être maître de son budget	11
Grille budgétaire	12
Trucs et astuces pour dépenser moins	14
ACHETER À CRÉDIT	16
Faut-il acheter à crédit ?	16
Ouvertures de crédit : attention danger !	17
Les différents types de crédit	18
Les règles d'or	20
Les bons réflexes avant de s'engager	22
Et quand on ne s'en sort plus ?	24
Être fiché à la Banque nationale	25
ÉPARGNER AUTREMENT	26
A quoi ça sert ?	26
Les groupes de micro-épargne Financité	27
La tontine	28
La communauté autofinancée (CAF)	29-30
ADRESSES UTILES	31

ÉPARGNER

À quoi ça sert ?

Mettre de l'argent de côté comporte de nombreux avantages.

L'épargne plaisir

Avec l'argent économisé, de nouvelles perspectives s'ouvrent à vous. Cette épargne peut servir à construire un projet dans le temps ou à vous donner les moyens financiers d'atteindre un objectif que vous vous êtes fixé.

L'épargne d'urgence

Cela permet d'avoir une réserve en cas de coup dur. Un problème de santé, un proche qui tombe malade, une facture imprévue, le frigo qui tombe en panne... Mettre de l'argent de côté peut s'avérer bien utile : c'est rassurant, c'est une bouée de sauvetage.

L'épargne qui rapporte

Cela permet souvent d'éviter de faire appel à un crédit dont les intérêts sont parfois très élevés. En épargnant, on ne paie pas d'intérêts. Au contraire, on en reçoit.

L'épargne ciblée

En épargnant, on prend le temps de réfléchir à ce qu'on veut faire de son argent. On évite ainsi de succomber aux achats impulsifs pour dédier son argent à un achat précis, réfléchi.

L'épargne,
c'est comme
le sport : plus
on en fait, plus
on devient
performant.

Que faire de son épargne ?

Monter un projet professionnel ? Partir en vacances ? S'acheter un frigo ? Rénover son appartement ? Garder son argent en cas de problème ? Ou plus simplement se faire plaisir ?

La façon d'utiliser son argent résulte du choix de chacun. Vous êtes seul maître à bord. Prendre une minute pour y réfléchir, ça ouvre les perspectives !

Donnez-vous un objectif et estimez combien d'argent vous avez besoin pour y parvenir. Estimez aussi combien de temps cela vous prendra pour rassembler le montant.

	LOISIR ↓	PROJET PROFESSIONNEL ↓	ACHAT ↓
Votre choix			
Montant			
Durée			
Montant à épargner chaque mois			

Impossible ?

3 idées reçues contre l'épargne :

Pas les moyens financiers

Mais ça n'empêche pas d'épargner même une petite somme. Épargner est à la portée de toutes les bourses. Il y a toujours des hauts et des bas dans un budget au cours de l'année; c'est dans les hauts qu'il faut penser à l'épargne.

Trop dur de ne pas y toucher

La tentation est grande de piocher dans son épargne pour régler rapidement une dépense ponctuelle. Pour remédier à cette tentation, privilégiez un compte d'épargne sur lequel vous ne pouvez pas avoir accès à votre argent avant une période déterminée.

L'épargne
n'est pas une
affaire de riches !
20 euros tous les
mois et c'est déjà
240 euros de
côté au bout
d'un an !

Trop compliqué à gérer

Optez dans ce cas pour des formules automatiques comme l'ordre permanent. Vous ne voulez pas gérer seul ? Il existe des groupes d'épargne collective (voir page 26).

Quelle est votre plus grande richesse ?

.....

Quelle formule choisir ?

La boîte à chaussures ou la tirelire

Moins sûre que la banque mais vous avez accès à votre épargne à tout moment. Vous y placez ce que vous voulez quand vous voulez. Vous ne bénéficiez pas d'intérêt sur votre épargne.

Il existe différents supports pour épargner. Vous pouvez les combiner en fonction de vos besoins.

Le compte d'épargne classique

Votre argent est en sécurité à la banque. En plaçant votre argent sur un compte d'épargne classique, celui-ci vous rapporte quelques intérêts. Vous avez accès à votre argent quand vous le voulez.

Le compte à terme

Vous bloquez votre argent sur un compte en banque pendant une période déterminée contractuellement. De cette manière, vous êtes sûr de ne pas toucher à votre épargne à la moindre tentation. Votre épargne produit également des intérêts qui vous seront rétribués au terme de votre contrat.

L'épargne collective

Avec quelques personnes de confiance, vous épargnez chaque mois un peu d'argent que vous mettez dans un pot commun ou sur un compte en banque. Pour plus d'informations sur ces systèmes d'épargne collective, rendez-vous au chapitre 4, page 26.

Vous voulez comparer les taux des comptes d'épargne ?

Rendez-vous sur www.test-achats.be, section épargne et placements.

Les bons plans

Le virement bancaire classique pour vous rappeler chaque mois que vous épargnez et pour ainsi **vous motiver**.

L'ordre permanent pour vous assurer de **ne pas oublier**. Demandez conseil à votre banque, c'est son devoir de vous expliquer.

De préférence, épargnez **en début de mois**: c'est plus facile à prévoir dans son budget.

Vous voulez que votre épargne serve des projets sociaux, environnementaux ou culturels? Optez pour un compte d'épargne éthique. Plus d'informations sur www.financite.be, section investir.

GÉRER

Gouverner, c'est prévoir

Gérer son budget n'est pas toujours chose aisée. D'autant que cela s'apprend rarement à l'école et peut paraître, à première vue, fastidieux. Rien d'insurmontable : commencez par noter poste par poste toutes vos dépenses et vos recettes.

4 avantages à faire son budget :

- anticiper (ne pas se laisser surprendre par une dépense qu'on avait oubliée);
- maîtriser (ne plus subir son budget mais faire des choix conscients);
- souffler (ne plus s'angoisser à la vue de certaines factures puisqu'elles étaient prévues !);
- dégager de l'épargne (en budgétant clairement le montant mensuel dont on a besoin, on peut également estimer ce que l'on peut mettre de côté).

Comment s'y prendre ?

- estimer toutes ses ressources **(sans les surévaluer)** ;
- estimer toutes ses dépenses **(sans les minimiser)**.

Mieux vaut faire l'exercice pendant quelques mois pour être sûr de prendre en compte toutes les dépenses.

N'avez-vous rien oublié ?

Il y a les dépenses récurrentes (le loyer, la nourriture...) mais aussi les annuelles (les chaussures des enfants à la rentrée, le cadeau d'anniversaire de tante Ursule, l'assurance de la voiture...) et enfin, les dépenses imprévues (le petit qui a cassé ses lunettes à l'école, le frigo qui rend l'âme, un accident de santé...).

**Mettre
une somme
(même petite)
chaque mois de côté
permet de ne pas se
retrouver la corde
au cou au moindre
souci.**

Être maître de son budget

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter et de temps en temps, même les bons gestionnaires éprouvent des difficultés à joindre les deux bouts. Pour boucler son budget, on n'a parfois pas d'autres choix que de réduire certaines dépenses. C'est donc le moment de se poser les bonnes questions. De quoi peut-on se passer? De quoi ne veut-on absolument pas se séparer?

Listez dans votre budget les petits plus (sorties, abonnement sportif, cigarettes, téléphone...). Les trouvez-vous indispensables ou pourriez-vous vous en passer?

	Impossible de réduire	Possible de réduire
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Grille budgétaire

Ressources

Salaires (également allocations de chômage, RIS, pensions...), chèques-repas, allocations familiales, pension alimentaire, chèques ALE...

Dépenses

LOGEMENT : loyer / prêt hypothécaire, électricité / gaz / chauffage, eau, taxe immondices, précompte immobilier, assurance incendie, autres...

MÉNAGE : alimentation, frais scolaires / frais de garde, vêtements / chaussures, équipement et entretien du ménage, assurance familiale, autres (tabac, etc.)...

MOBILITÉ : carburant, entretiens, assurances RC et autres assurances, abonnement (bus, train), autres...

SANTÉ / BIEN-ÊTRE : soins corporels (coiffeur...), frais médicaux et pharmaceutiques, loisirs / sport, mutuelle, vacances, assurance hospitalisation, autres...

COMMUNICATION : téléphone fixe et mobile, TV, Internet, redevance TV, autres...

AUTRES DÉPENSES : pension alimentaire, cotisations et abonnements divers (syndicats, associations...), Fêtes / cadeaux, animaux, taxes régionales ou provinciales, impôts, argent de poche des enfants, autres assurances (vie, obsèques, pension...), frais bancaires, dépenses occasionnelles, réparations, entretiens, amortissements, autres...

DETTES / CRÉDITS

Total des dépenses

Épargne

Disponible

Ressources – dépenses – épargne =

Montants

Voici un exemple de grille budgétaire pour vous aider à prendre en compte toutes vos rentrées et toutes vos dépenses. Certains revenus (primes de fin d'année par exemple) ou certaines dépenses (taxes) sont payables annuellement ou trimestriellement. Divisez alors le montant afin d'obtenir une somme mensuelle. Tenir compte des dépenses qui viendront au fur et à mesure de l'année permet d'anticiper et de mettre chaque mois de côté un certain montant pour y faire face le moment venu.

Difficile à faire? Il existe de nombreux organismes et sites Internet qui vous aideront à établir votre budget pas à pas (voir toutes les adresses en page 31).

Trucs et astuces pour dépenser moins

Parfois quelques **gestes simples** peuvent aider à diminuer son budget sans diminuer son confort. Les centres de références et le CPAS de votre commune organisent régulièrement des ateliers pour dépenser moins tout en vivant mieux. Quelques exemples :

- Cuisiner sainement pour moins de 3€ par jour.
- Fabriquer ses produits d'entretien soi-même : tout aussi efficace, nettement moins cher et bien meilleur pour la santé.
- Trucs et astuces pour réduire sa facture d'énergie.

Adoptez la **recup'attitude**. Acheter en seconde main est économique, écologique (le fait de donner une nouvelle vie à des objets réduit les déchets) et carrément tendance ! Depuis quelques années, les brocantes, les magasins de seconde main poussent comme des champignons. Tous ces magasins récupèrent, remettent éventuellement en état et revendent à petits prix. On peut tout y trouver (vêtements, meubles, livres, informatique, gsm...).

Chacun a ses petits trucs pour dépenser moins. La famille, les amis ont sûrement de bonnes idées. Prenez ce qui vous intéresse et laissez le reste de côté.

Fait main! Fabriquer soi-même est beaucoup plus économique, peut carrément être gai et en plus, vous savez quels produits vous utilisez. Par exemple :

- Cuisinez vous-même plutôt que d'acheter des produits préparés (soupes, yaourts, confiture...).
- Instaurez le cadeau de Noël fait maison (savon de votre cru, biscuit, produit de beauté...).
- Vous savez réparer un robinet mais êtes incapable de recoudre un bouton? Inscrivez-vous dans un SEL (système d'échange local). En échange d'un service que vous recevez, vous vous engagez à en rendre un ultérieurement à une personne du groupe (liste des SEL sur www.sel-lets.be).

Autres trucs et astuces pour dépenser moins :

- www.groupon.be: groupe d'achat commun qui vous permet d'obtenir des réductions.
- Repérer les jours de promotion des magasins près de chez vous. Attention, inutile d'acheter trop, sous prétexte que tel article est en promo, au risque de gaspiller et de jeter!
- Pas d'argent pour les loisirs? Les personnes qui émargent au CPAS peuvent recevoir pour 1,25€ des tickets de cinéma, de théâtre ou des entrées à des expos.
- www.bonissimo.be: imprimez des bons de réduction pour les grands magasins.

Vous trouverez d'autres adresses en page 31.

ACHETER À CRÉDIT

Faut-il acheter à crédit ?

Acheter à crédit n'est pas forcément la bonne solution mais cela peut être parfois utile, voire carrément indispensable (rares sont les personnes qui peuvent acheter une voiture ou une maison *cash* !).

Lorsqu'un crédit est nécessaire, autant le prendre en connaissance de cause et s'assurer d'avoir choisi la formule la mieux adaptée à son achat et à sa capacité de remboursement.

Le crédit vous engage pour une durée plus ou moins longue. Ne les accumulez pas pour éviter des problèmes supplémentaires au moindre imprévu. Lorsque vous en contractez un, assurez-vous d'avoir bien tout compris : à quoi vous engagez-vous ? Combien de temps devrez-vous rembourser ? Quel montant ? Quel est le taux d'intérêt ?

Fuyez le crédit facile. Plus un crédit est facile à obtenir, plus il y a de risques qu'il soit cher.

Exemple : acheter un frigo...

**au comptant
après épargne**

→ = 450 €

**à crédit (8 %*)
avec un acompte
de 15 %**

→ = 466,26 €

**à crédit (8 %*)
sans acompte**

→ = 469,68 €

**via ouverture
de crédit (12 %*)**

→ = 479,76 €

* Ces taux sont donnés à titre d'exemple.

Ouvertures de crédit : attention danger !

Les ouvertures de crédit (qu'on appelle aussi *credit revolving*) sont notamment les cartes de crédit que l'on peut obtenir dans certains grands magasins (carte Cora, carte Kréfel, carte Fnac, etc.) ou via des sociétés de vente par correspondance. Une règle d'or : Méfiance ! Méfiance ! Méfiance !

Elles font miroiter à tout un chacun qu'une **réserve d'argent est disponible à tout moment** pour se faire plaisir. Les publicités oublient souvent de mentionner qu'elles sont très chères, qu'elles sont une des causes de surendettement en Belgique et que leur fonctionnement est si difficile à comprendre que tout le monde s'y perd.

Petit exemple :

Luc et Marie doivent acheter un nouveau frigo. La publicité mentionne « ouverture de crédit à 0% ». A priori, c'est tentant. Luc et Marie vont effectivement payer leur frigo sans intérêt par mensualités (s'ils ont choisi 12 mois, ils rembourseront chaque mois $500\text{€}/12 = 41,67\text{€}$). Le vendeur n'oublie pas de leur mentionner que ce crédit est gratuit et qu'en plus, leur nouvelle carte leur donne une réserve d'argent de 1250€. En réalité, Luc et Marie peuvent désormais prendre un crédit de 1250€.

Désormais, chaque fois qu'ils utiliseront leur carte pour payer à crédit quelque chose dans le grand magasin, ce n'est plus 0% d'intérêt qu'ils paieront mais entre 14 et 16%! Et leur crédit ne s'étendra plus sur 12 mois mais sur toute leur vie! Chaque fois qu'ils utiliseront leur carte de crédit, de nouveaux frais viendront s'ajouter aux précédents. Et comme le prêteur accepte – même si le montant du crédit est élevé – que Luc et Marie ne remboursent qu'une petite somme chaque mois, ils mettront des années à rembourser un crédit qu'ils n'avaient, au départ, pas demandé.

**Attention
aux petits
caractères
dans les
contrats de
crédit.**

Les différents types de crédit

Pour acheter un bien de consommation courant, il existe plusieurs types de crédits: la vente à tempérament, le prêt à tempérament et l'ouverture de crédit. On choisira le type de crédit en fonction de ce que l'on veut acheter. Autant que possible, on choisit la vente à tempérament (prêt affecté) qui permet d'acheter un bien défini (un frigo, une voiture, un meuble...) dans un temps défini et connu à l'avance. En outre, il est souvent moins cher. On fuira comme la peste les ouvertures de crédit.

Le tableau d'amortissement doit être donné par le dispensateur de crédit au moment de la signature du contrat. Si vous ne l'avez pas reçu, exigez-le !

TYPE D'USAGE →

DURÉE →

MONTANT DES MENSUALITÉS →

TAUX D'INTÉRÊT →

CONDITIONS PARTICULIÈRES →

<p>Vente à tempérament (ou crédit affecté)</p>	<p>Prêt à tempérament (ou crédit non affecté)</p>	<p>Ouverture de crédit (ou crédit renouvelable ou <i>credit revolving</i>)</p>
<p>Pour un achat précis (par exemple, une voiture, une machine à laver...).</p>	<p>Pour des dépenses personnelles (mariage, vacances, voiture...).</p>	<p>Pour tous types de dépenses (achat en grand magasin ou versement d'une somme d'argent sur son compte).</p>
<p>Limitée et connue à l'avance (remboursement en 3, 6, 12, 24 mois...).</p>	<p>Limitée et connue à l'avance (remboursement en 3, 6, 12, 24 mois...).</p>	<p>Illimitée. Tant que le client rembourse (même une petite somme) chaque mois, il peut continuer à <i>tirer</i> sur sa ligne de crédit.</p>
<p>Connu à l'avance (on peut facilement estimer la partie qui sert au remboursement du capital et celle qui sert à payer les intérêts grâce au tableau d'amortissement.)</p>	<p>Connu à l'avance (on peut facilement estimer la partie qui sert au remboursement du capital et celle qui sert à payer les intérêts grâce au tableau d'amortissement.)</p>	<p>Impossible à savoir : comme le montant emprunté varie (on peut emprunter à nouveau alors que l'on n'a pas fini de rembourser la totalité de son crédit), il est impossible d'estimer la partie liée au remboursement du capital et celle qui sert à payer les intérêts.</p>
<p>Généralement entre 4,5 % et 9 % (taux maximal autorisé : 19,5 %).</p>	<p>Généralement entre 6 % et 15 % (taux maximal autorisé : 19,5 %).</p>	<p>Généralement autour de 15 % (taux maximal autorisé : 16 %).</p>
<p>Le banquier ou l'organisme de crédit paiera sur base de la facture de l'achat et uniquement celui-là directement au magasin où l'achat a été effectué.</p>	<p>Le banquier ou l'organisme de crédit versera sur le compte du client la somme d'argent désirée. Ce dernier ne devra pas justifier son achat.</p>	<p>La carte de crédit permet de faire ses achats dans le grand magasin ou de se faire verser une somme d'argent sur son compte. Le client ne devra pas justifier son achat.</p>

Les règles d'or

Plus le crédit est long, plus il est cher

Les taux d'intérêt liés au crédit hypothécaire sont très bas – entre 3 et 5 % – mais comme on emprunte pour 15, 20, voire 30 ans, on aura finalement payé 1,5 fois ou 2 fois son logement.

Comparer

Quand on s'apprête à acheter une machine à laver, il semble normal de comparer les prix entre magasins. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose quand on prend un crédit ? Allez voir plusieurs prestataires de crédits. Les différences entre les taux peuvent être très importantes de l'un à l'autre.

Scinder

Vous achetez une voiture mais vous avez aussi besoin d'un crédit pour la taxe de mise en circulation. Alors que vous pourriez acheter la voiture par vente à tempérament (souvent moins cher) et votre taxe par prêt à tempérament, le vendeur de crédit ne scindera probablement pas les deux « achats » en deux crédits différents. Demandez-lui de vérifier la formule la plus avantageuse pour vous.

Négocier

En période de soldes, vous négociez peut-être. Pour la machine à laver, vous négociez. Pour votre nouvelle TV, vous demandez au vendeur de *faire un effort* mais quand il s'agit d'un crédit et de votre banquier, vous n'osez plus. Après avoir fait le tour des offres, n'hésitez pas à retourner voir votre banquier et demandez-lui s'il ne peut pas *faire un effort*.

Le
TAEG reprend
l'ensemble des
coûts liés au crédit.
C'est ce taux que vous
devez regarder pour
comparer plusieurs
crédits entre
eux.

Pas de crédit dont la durée du remboursement dépasse la durée de vie du bien

Acheter une maison en 20 ans a du sens (sur un plan économique) car, 20 ans plus tard, la maison sera toujours là. En revanche, prendre un crédit de 5 ans pour acheter une voiture en mauvais état n'a pas de sens. Il y a fort à parier qu'on continuera à rembourser la voiture alors qu'elle sera depuis longtemps à la casse.

Pourquoi les ouvertures de crédit sont-elles si chères ?

Les cartes de crédit, surtout celles fournies en grand magasin, sont le type de crédit qui rapporte le plus d'argent au prêteur. D'une part, une fois que le client en a une, il est lié à vie (il doit parfois payer pour résilier son contrat!) et, d'autre part, au moindre problème, il y aura recours, augmentant ainsi le montant de son crédit et, de ce fait, les frais et les intérêts à payer au prêteur.

58 % des personnes précarisées qui disposent d'une ouverture de crédit s'en servent pour des achats quotidiens au supermarché.

Les bons réflexes avant de s'engager

Prendre le temps de réfléchir

Rien ne vous oblige à vous précipiter ! Réfléchissez bien, seul ou en couple, ou même avec l'aide d'une personne extérieure.

- Mon achat est-il **vraiment indispensable** maintenant ? Puis-je avoir le même produit moins cher (autre marque, seconde main, eBay, réparer celui qu'on a déjà, etc.) ?
- N'existe-t-il pas d'**autres solutions que le crédit** ? Ne peut-on pas reporter cet achat pour avoir le temps d'épargner ? L'épargne est parfois longue mais ne demande aucun intérêt. C'est donc beaucoup moins cher.

Choisir le crédit le plus adapté

Si le crédit s'avère la seule solution possible, il est important ici aussi de ne pas se précipiter et de choisir celui qui convient le mieux à son achat (voir page 18).

Choisir le bon prêteur

Privilégiez les banques plutôt que les intermédiaires de crédit. Évitez surtout de succomber aux publicités de type « crédit facile et aisé », « 5000 euros en une heure » car les taux d'intérêt imposés sont souvent très élevés.

Poser des questions au prêteur

Assurez-vous que vous avez bien compris : le coût, la durée, le taux d'intérêt, surtout s'il est variable (demandez le TAEG – taux annuel effectif global – qui prend en compte tous les frais), et quels sont les risques en cas de non-paiement d'une mensualité.

Choisir une mensualité en adéquation avec son budget

Regardez honnêtement si vous pouvez assumer un tel crédit (en fonction du budget que vous aurez réalisé).

Pas besoin de vous presser pour signer votre contrat de crédit. L'offre que vous fera le prêteur est valable 2 semaines. Une fois le contrat signé, vous avez encore une semaine pour vous rétracter.

Et quand on ne s'en sort plus ?

Parfois par maladresse ou à cause de coups durs (divorce, maladie, perte d'emploi...), la situation financière peut se dégrader et le budget devient trop serré. Les factures s'accumulent, les retards de paiement aussi. On doit jongler avec les différents crédits, jouer avec plusieurs comptes en banque. La situation semble inextricable et impossible à résoudre, le stress vous ronge... Un conseil : faites-vous aider !

Évitez à tout prix d'emprunter pour rembourser d'autres dettes (ou d'opter pour un regroupement des dettes). Il n'y a parfois pas d'autres solutions mais vous ne parviendrez qu'à rallonger la durée de votre crédit et donc augmenter son coût.

En faisant l'autruche, la situation s'aggrave. **Contactez votre créancier** pour exposer votre problème. Il est plus facile de négocier avec lui tant que la situation n'est pas trop grave. Il peut proposer des solutions, reporter le paiement d'une ou plusieurs échéances, etc. Attention, il faut faire cela par écrit et demander au créancier qu'il vous réponde également par écrit (pour avoir une preuve).

Si le créancier refuse de vous octroyer un délai ou un étalement du remboursement, **il existe des services qui peuvent vous aider**. Contactez le CPAS de votre commune. Son service de médiation de dettes pourra contacter vos créanciers et vous aidera à mettre en place un plan d'apurement de vos dettes. N'hésitez jamais à pousser la porte. Ça ne vous engage à rien !

Être fiché à la Banque nationale

Chaque crédit que l'on contracte est inscrit sur le fichier positif de la Centrale des crédits aux particuliers. La Centrale des crédits aux particuliers est le registre national des «bons» et des «mauvais» payeurs. Il est géré par la Banque nationale. Si une personne ne rembourse pas son crédit, cela sera inscrit dans le fichier de la Centrale des crédits aux particuliers.

Cette inscription se maintient encore un an après que l'emprunteur a complètement régularisé sa situation. S'il ne le fait pas, il sera fiché durant 10 ans.

Différence entre médiation de dettes et règlement collectif de dettes

La médiation est demandée par la personne qui éprouve des difficultés budgétaires. C'est elle qui gère ses revenus et ses remboursements. Le médiateur aide la personne à établir son budget, un plan de remboursement et sert d'intermédiaire et de négociateur entre le demandeur et les différents créanciers.

Le règlement collectif de dettes peut être introduit directement par la personne surendettée au Tribunal du Travail. Le médiateur désigné perçoit alors les revenus du requérant et rembourse les différents créanciers suivant un plan négocié au préalable.

ÉPARGNER AUTREMENT

À quoi ça sert ?

Lorsqu'on a envie de se faire plaisir mais que le budget devient trop serré ou que les factures abondent, cela peut être très utile d'avoir mis un peu d'argent de côté. C'est pourquoi certaines personnes, par sécurité, préfèrent, plutôt que d'épargner seules, épargner dans un **groupe de micro-épargne**.

D'autres formules, comme la **tontine** ou la **communauté autofinancée**, sont tout aussi intéressantes pour celles et ceux qui veulent épargner autrement. Ces systèmes reposent sur la confiance et la solidarité qui se crée au sein du groupe. Grâce au pot commun et sur base de règles fixées ensemble, les membres d'un groupe se prêtent de l'argent. Ils augmentent de cette manière leurs moyens financiers et apprennent à mieux se connaître et à se soutenir les uns les autres. Plus qu'une assurance personnelle, l'épargne devient un outil de cohésion et d'entraide.

Les trois systèmes présentés ci-après, les groupes de micro-épargne, la tontine et la communauté autofinancée, ont été sélectionnés pour leur simplicité et leur efficacité.

Intéressé(e) ? Contactez le Réseau Financement Alternatif, par téléphone au 02/340 08 60, par email à citoyen@financite.be ou par courrier postal: 303, Chaussée d'Alseberg, 1190 Forest.

Les groupes de micro-épargne Financité

Mettre de l'argent de côté tout en se formant à la gestion budgétaire et en partageant son expérience avec d'autres épargnant(e)s, c'est possible grâce aux groupes de micro-épargne Financité.

Concrètement, les membres d'un groupe de micro-épargne s'engagent à se réunir tous les mois. Chaque mois, ils versent la somme qu'ils souhaitent épargner sur un compte commun géré par l'ASBL Réseau Financement Alternatif (RFA). L'argent est bloqué pendant un an, période au bout de laquelle le RFA se charge de reverser les épargnes (y compris les intérêts) sur les comptes respectifs de chaque membre du groupe.

Chaque réunion est l'occasion d'échanger et de suivre une formation sur l'épargne et le crédit. Ainsi, les membres du groupe ne doivent pas trop s'encombrer de discussion administrative concernant la gestion de leur compte et peuvent se concentrer sur l'échange de bonnes pratiques. De plus, leur épargne est bloquée auprès d'une banque éthique qui garantit la sécurité de l'argent et assure de ne pas prêter cet argent à des entreprises qui ne respecteraient pas l'homme et son environnement.



Financité
Groupes locaux

La tontine

Née en Europe, la tontine est très répandue en Amérique latine, en Afrique et chez nous, dans les milieux migrants. La tontine existe depuis que les personnes ont besoin de s'autofinancer sans l'aide d'une banque.

Le principe de base est très simple : plusieurs personnes se rassemblent et épargnent chaque mois la même somme. À la fin de chaque réunion, une personne reçoit l'entièreté de la cagnotte. L'ordre de passage est généralement désigné par tirage au sort.

Le groupe peut décider d'autres règles comme de ne pas redistribuer à chaque fois la cagnotte mais d'accumuler les cotisations jusqu'à un certain moment ou d'octroyer des crédits aux membres...

Les + de la tontine :

- c'est une épargne forcée : chaque membre s'engage à épargner chaque mois la même somme. S'il ne le fait pas, il déséquilibre le système ;
- c'est facile à gérer et à mettre en place ;
- cela permet d'obtenir de temps en temps une somme d'argent plus conséquente.

Les - de la tontine :

- ce n'est pas flexible au niveau du **temps** : les membres bénéficient de la cagnotte quand le sort les a désignés et pas forcément quand ils en ont besoin ;
- ce n'est pas flexible au niveau du **montant** : les membres sont obligés d'épargner la même somme chaque mois, ni plus ni moins, afin de conserver le même montant dans la cagnotte mensuelle.

Intéressé(e) ? Contactez le Réseau Financement Alternatif, par téléphone au 02/340 08 60, par email à citoyen@financite.be ou par courrier postal: 303, Chaussée d'Alseberg, 1190 Forest.

La communauté autofinancée (CAF)

Il en existe plus d'une centaine de par le monde. L'idée de base est très simple : épargner et s'accorder du crédit entre les membres d'un groupe tout en renforçant le lien social au sein de ce groupe. A la différence de la tontine où il faut épargner la même somme tous les mois, les membres d'une CAF investissent chaque mois autant d'argent qu'ils le souhaitent. Les CAF prévoient également un système de garantie qui sécurise l'épargne des membres. En cela, les CAF sont plus sûres que les tontines, plus flexibles pour l'épargne et pour les demandes de crédit, selon les besoins.

Aussi, plutôt que de payer un intérêt de remboursement à une banque qu'on ne connaît pas, les membres d'une CAF paient pour le groupe. Ils sont à la fois propriétaires et bénéficiaires du système. L'objectif est que les membres participent réellement aux prises de décisions : les conditions du crédit, le taux d'intérêt, les mensualités, etc.

Cas de figure

Un groupe de personnes décide de monter une CAF. A la première réunion, Caroline choisit d'investir 40 euros, Jean 10 euros, Michel 20 euros, Amélie 40 euros, Robert 30 euros et Anne 40 euros. Le groupe a réuni ensemble une cagnotte de 180 euros que les membres placent dans un petit coffre portable, en enregistrant soigneusement les détails de chaque opération.

Dans une CAF, la confiance entre les membres du groupe n'est pas innée. Au début, on épargne peu et on prête peu. Petit à petit, les montants augmentent, tandis que se constitue un véritable système de confiance et de solidarité.

A la fin de la première réunion, une première question se pose : **qui veut un crédit ?**

Jean demande un crédit de 200 euros, soit 20 fois ce qu'il a investi dans le pot commun. Pourtant, Jean, en investissant 10 euros, n'inspire encore que peu de confiance au groupe. Un premier problème se pose : peut-on accorder autant d'argent à Jean, alors que sa mise de départ ne couvre pas un dixième du montant demandé ?

A la première réunion, il y a toute une série de règles de fonctionnement (11 au total) que le groupe doit fixer : le montant maximum du crédit, la durée de remboursement, les intérêts, les amendes en cas de retard, la fréquence de réunion, etc.

Dans notre cas, Jean obtient 4 fois le montant de son épargne, soit 40 euros de crédit. Anne qui a investi 40 euros demande le reste de la caisse en crédit et repart donc avec les 140 euros restants. Il n'y a plus d'argent en caisse à la fin de la première réunion.

Le mois suivant, 50 euros sont de retour dans la caisse. Ils proviennent du remboursement des crédits de Jean et Anne. Ce mois-ci, Robert décide d'investir 50 euros. Michel place 20 euros et Amélie 10 euros. Quant à Caroline, elle est venue avec son amie Catherine qui veut rejoindre le groupe. Caroline met 40 euros et Catherine met 20 euros. Jean et Anne décident de ne pas investir ce mois-ci et de se concentrer sur le remboursement de leur crédit. Au total, il y a 190 euros disponibles dans la cagnotte ce mois-ci.

A nouveau la même question : **qui veut un crédit ?**
Et l'histoire se répète...

CAISSE	Mois 1	Mois 2	Mois 3...
<i>Caroline</i>	40 €	40 €	
<i>Jean</i>	10 €	10 € + 0,04 €*	
<i>Michel</i>	20 €	20 €	
<i>Amélie</i>	40 €	10 €	
<i>Robert</i>	30 €	50 €	
<i>Anne</i>	40 €	40 € + 1,4 €*	
<i>Catherine</i>	/	20 €	
Total	180 €	190 €	
Total intérêts		1,44 €	
CREDITS			
<i>Jean</i>	40 € (200 €)		
<i>Anne</i>	140 €		
<i>Robert</i>		100 €	
Reste en caisse	0 €	90 €	

* Il s'agit ici du remboursement du crédit contracté le mois passé. L'emprunteur paie sa mensualité à laquelle s'ajoute un intérêt. Ce taux d'intérêt est fixé au début par la CAF et s'élève généralement à 1 % mensuel du montant emprunté. En fin d'année, les membres de la CAF se partagent les bénéfices (le paiement des intérêts), proportionnellement au montant épargné par chaque membre.

ADRESSES UTILES

Centres de référence

- Centre de référence du Hainaut
www.creno.be - 064/84 22 91
- Centre de référence de la Province de Liège
www.cdr-gils.be - 04/246 52 14
- Centre de référence de la Province de Luxembourg
www.gaslux.be - 063/60 20 86
- Centre de référence de Namur
www.medenam.be - 081/23 08 28

Grilles budgétaires

<http://surendettement.wallonie.be>
www.checkyourbudget.be

Magasins de seconde main

- Magasins Oxfam-Solidarité
- Petits Riens
- Ressourceries
- www.res-sources.be: vous y trouverez toute une série de magasins qui récupèrent, réparent et revendent à petits prix.
- Liste des SEL: www.sel-lets.be

Film:

Une vie à crédit,
téléchargeable gratuitement sur
www.journeesanscredit.be

REMERCIEMENTS

Ce livret est le fruit des apprentissages d'un programme pilote de micro-épargne qui s'est déroulé entre les mois de mai 2011 et d'avril 2012 dans une douzaine de centres publics d'aide sociale en Région wallonne et à Bruxelles.

Nous remercions vivement tous les participants à ce programme sans qui cet ouvrage n'aurait pas vu le jour. Ils ont permis de faire évoluer la connaissance en matière d'épargne en Belgique et leurs témoignages ont largement nourri le contenu de ce livret.

Avec le soutien de Levi Strauss Foundation.

*L'équipe du Réseau
Financement Alternatif*

Réseau Financement
Alternatif

Ensemble, changeons la finance

SIÈGE SOCIAL

Rue Henri Lecocq, 47 bte 1
5000 Namur
Belgique

e-mail: info@rfa.be
tél: +32 (0)2 340 08 60
fax: +32 (0)2 706 49 06
site: www.financite.be

AUTRES SIÈGES D'EXPLOITATION

Chaussée d'Alseberg, n° 303-309
1190 Bruxelles

Place de l'Université, n° 16
1348 Louvain-la-Neuve

Rue Monceau-Fontaine, n° 42/6
6031 Charleroi

Rue Pierreuse, 19-21
4000 Liège